

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Mme SOULIÉ Christiane.

Le vingt mai deux mille vingt-cinq à vingt heures trente minutes

Étaient présents : Mme Christiane SOULIÉ, M. Sébastien BASSE, Mme Patricia CÔME, Mme Chantal GRIMAL, M. Roland DAURE, Mme Florence DAVOULT, M. Didier CAVALLI, Mme Danièle BUADES, M. Joël COMBALBERT, M. Christian MERCIÉ, M. Jean-Michel SOLEIL.

Absents excusés : Mme Evelyne DANGLA donnant pouvoir à Mme Christiane SOULIÉ, Mme Ophélie POURRIOT donnant pouvoir à Mme CÔME Patricia, Mme Roseline ARMAND donnant pouvoir à M. Didier CAVALLI.

Absents non excusés : M. Olivier BOSC.

Secrétaire de séance : M. Joël COMBALBERT.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

La Commune de Bruniquel apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

ASSOCIATION :	SUBVENTION ATTRIBUÉE
ADAPEI	90€
Amis du Maquis de Cabertat	80€
Anciens combattants ACVG	80€
ASMBP	250€
Association Parents Niquels	250€
Atout sport	200€
Club des aînés	250€
Comice agricole de Monclar de Quercy	70€
Comice agricole de Nègrepelisse	70€
Comité des fêtes	1500€
Festival Autan	350€
La Croix Rouge	90€
Le Gaule Bruniquelais	250€
Les Amis de l'Église de St Maffre	250€
Les Amis des chats	100€
Pétanque Union Olympique	250€
Sapeurs-pompiers	400€
SPA	300€
Association La Mangrove	500€
St Maffre Dynamique	250€
Société de Chasse	250€
Téléthon	250€
Secours Populaire	90€
Bleuet de France	80€
Vert Tige	250€
Les Étoiles de l'Espoir	250€
Université Libre de Bruniquel	250€
Batucada	1500€
Grésigne en Fugues	250€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents et représentés :

- ATTRIBUE les subventions aux associations selon le détail ci-dessus

- PRÉCISE que le versement des dites subventions est conditionné à la complétude du dossier de demande et à la production des pièces justificatives demandées par la commune.
- AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2025.

OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2024 – choix de l'entreprise

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le programme des travaux de voirie 2025, a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publié auprès de deux entreprises différentes.

Deux entreprises ont répondu, donnant les offres suivantes :

- ETPL & V 25 667.50€ HT
- EUROVIA 34 781.00€ HT

Après en avoir délibéré et à la vue de l'analyse des offres rédigé par le Maître d'œuvre, Monsieur Alain BADO, les membres du Conseil Municipal, DÉCIDENT :

- DE RETENIR l'Entreprise ETPL & V pour les travaux de voirie communale pour un montant total de 28 386.50€ HT soit 34 063.80€ TTC (frais de Maîtrise d'œuvre inclus).
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces du marché.

Approuvé à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés.

OBJET : Éclairage public 2025

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence d'éclairage a été transféré au SDE82. Nous avons donc saisie le SDE pour un projet d'éclairage public situé « rue Sainte-Valéry, D964 route Georges Gandil, rue de l'usine à chaux, chemin du port, rue de la Fontaine et rue du Barry d'Albi ». Ainsi, le projet s'élèverait à 54 900€.

Où le discours du Maire et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTE le programme d'éclairage public suscité pour un montant de 54 900€
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires au projet.

Approuvé à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés.

OBJET : Restauration du mur du Coustou

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le mur situé au Coustou s'est effondré et qu'il faudrait donc le restaurer afin de sécuriser le domaine public et d'éviter tout danger. Ainsi, pour se faire des devis ont été établis auprès de divers professionnels notamment JP CASTEL et F D Dobirceanu :

- F D Dobirceanu 39 160€ TTC
- JP CASTEL 82 140€ TTC

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de choisir l'entreprise la moins onéreuse soit F D Dobirceanu. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le devis établi par l'entreprise F D Dobirceanu pour la restauration du mur du Coustou
- **DONNE** tout pouvoir à la Maire pour signer tout document concernant cette procédure.

Approuvé à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés.

OBJET : PARTICIPATION DE LA MAIRIE AU SÉJOUR SCOLAIRE CLASSE DÉCOUVERTE

Madame le Maire présente le projet de la classe de découverte 2025 de l'école primaire de Bruniquel, à la Base de plein air et de loisirs de Tarn-et-Garonne située à St Nicolas de la Grave.

Quarante enfants de l'école primaire séjourneront du 6 au 9 octobre 2025 à la Base de loisirs suscitée.

Madame le Maire propose que la commune prenne en charge une partie de l'hébergement pour un coût de 3120€ (26€/nuitée pour 40 élèves). Cette somme sera versée à l'OCCE 82.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés DÉCIDE :

- DE PRENDRE EN CHARGE une partie de l'hébergement des enfants de l'école primaire de Bruniquel pour un coût de 3 120€
- CHARGE Madame le Maire du mandatement de cette somme.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.

Approuvé à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés.

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ (RPQS) DU SERVICE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service du service eau potable au titre de l'exercice 2023 rédigé par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉCLARE** avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2023, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.
- **DONNE** un avis favorable sur ce rapport.

Approuvé à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés.

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ (RPQS) DU SERVICE DES DÉCHETS MÉNAGERS – ANNÉE 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service des Déchets Ménagers au titre de l'exercice 2023 rédigé par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉCLARE** avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service des déchets ménagers de l'année 2023, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.
- **DONNE** un avis favorable sur ce rapport.

Approuvé à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés.

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ (RPQS) DU SERVICE ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service du service assainissement au titre de l'exercice 2023 rédigé par la Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **DÉCLARE** avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de l'année 2023, rapport qui n'appelle aucune observation particulière.
- **DONNE** un avis favorable sur ce rapport.

Approuvé à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés.